MAIRIE DE PROPRIANO

6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO

ARRETE N°2026-052

TRAVAUX DE NUIT : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ROUTE DE LA CORNICHE

Le Maire de la Commune de Propriano ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
Vu le Code de la Route, article R.37-1 ;
Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
Vu l'arrêté municipal n° 2026-012 du 8 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature des adjoints et des conseillers municipaux délégués ;

Vu la demande présentée par le Service technique de la commune, sollicitant l'autorisation d'effectuer des travaux de déblaiement, de sécurisation et de nettoyage, sur les trottoirs et la voie de circulation (sens sortie de Propriano) de la Route de la Corniche - 20110 PROPRIANO.
Considérant qu'il convient de réglementer la circulation afin de permettre la réalisation des travaux sur la commune ;

ARRETE

-Article 1er : Le CIRCULATION SE FERA EN SENS UNIQUE ENTREE DE PROPRIANO sur la Route de la Corniche, du rond-point de Baracci jusqu'à l'embranchement du cimetière, le jeudi 15 octobre 2026 de 21h00 à 04h00.

Compte tenu de la réduction de la voie de circulation au seul sens Entrée de Propriano, la vitesse est limitée a 30 km/h et il est interdit de dépasser pour garantir la sécurité afférente à ces dits travaux.

La CIRCULATION EN SENS SORTIE DE PROPRIANO PAR LA ROUTE DE LA CORNICHE SERA INTERDITE, une DEVIATION AU NIVEAU DE L'EMBRANCHEMENT DU CIMETIERE, par la RD 319A et par le Tunnel de Viggianello sera mise en place.

-Article 2 : Les différents panneaux de signalisation de réglementation de la circulation et de déviation seront posés par les entreprises en charge des travaux.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

-Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

-Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à **Propriano,** le **15 octobre 2026**
Le premier adjoint

MAIRIE DE PROPRIANO
CORSE DU SUD

Jean-Baptiste OLLANDINI

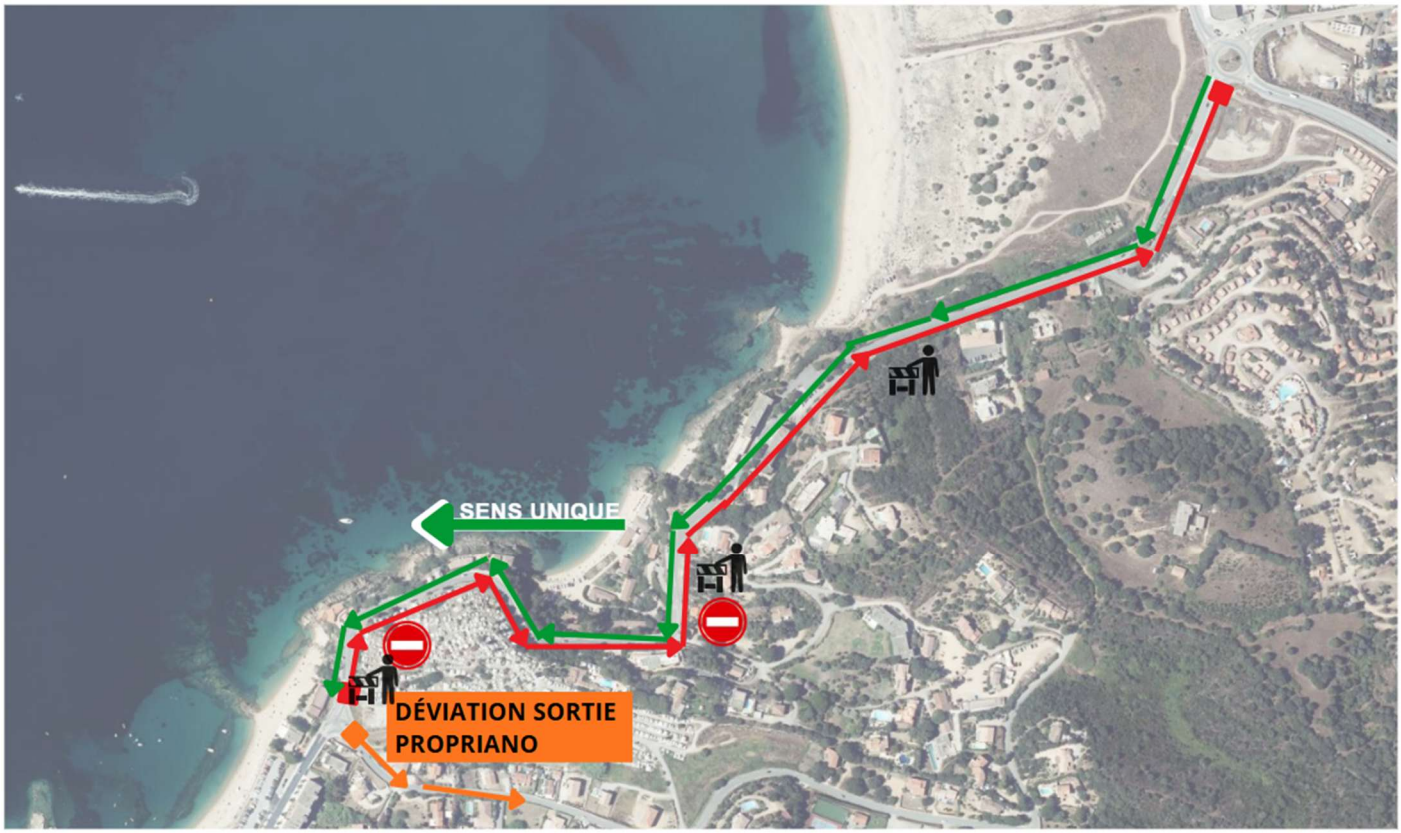
SENS UNIQUE
DÉVIATION SORTIE
PROPRIANO